

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

Transformations intérieures au niveau du rez-de-chaussée et modifications des ouvertures en façades du bâtiment n° 1416

Commune de Château-d'Oex

Lieu-dit et adresse : Aux Chabloz
Routes des Communailles 2

Coordonnées moyennes : 2'574'935 / 1'145'140
altitude : 945 m. env.

Zone d'affectation : actuelle : "zone agricole"
future : "zone agricole 16 LAT"

Zone de danger : aucune

Secteur de protection des eaux : Au

Degré de sensibilité au bruit (adopté) : III

Notes au recensement architectural : 3 (bâtiment n° 1416)
4 (bâtiment n° 1417)

Raccordements EC / EU : sans changement

Mention : aucune

Dérogation : aucune

Particularités : - bâtiment existant en dérogation à l'art. 17 RCPC (distance à la limite)
- construction hors zone à bâtir soumise à l'art. 81 LATC

Parcelle n° 1639

Selon feuillet RF en date du 10.03.2026

Habitation n° 1416	169 m ²
Bâtiment n° 1417	303 m ²
Route, chemin	1'050 m ²
Accès, place privée	354 m ²
Jardin	79 m ²
Champ, pré, pâturage	38'583 m ²
Total	40'538 m²

Propriétaire : MOTTIER Jérôme

Propriétaires des parcelles voisines

1647	HENCHOZ Beatrice HENCHOZ Mélanie HENCHOZ Sophie
1648	RAYNAUD Alexandre
1654	MOTTIER Joël
1656	PILET Christophe LENOIR Anne LENOIR Charles André
1661	FAVRE Claude-Henri
1667	MOTTIER Gilbert
4153	RAYNAUD Alexandre

La réalisation du projet n'implique pas de mise à jour du plan RF

GÉO SOLUTIONS
ingénieurs SA

Route de la Villa d'Oex 39 | 1660 Château d'Oex | 026 924 67 66
oex@geo-solutions.ch
www.geo-solutions.ch



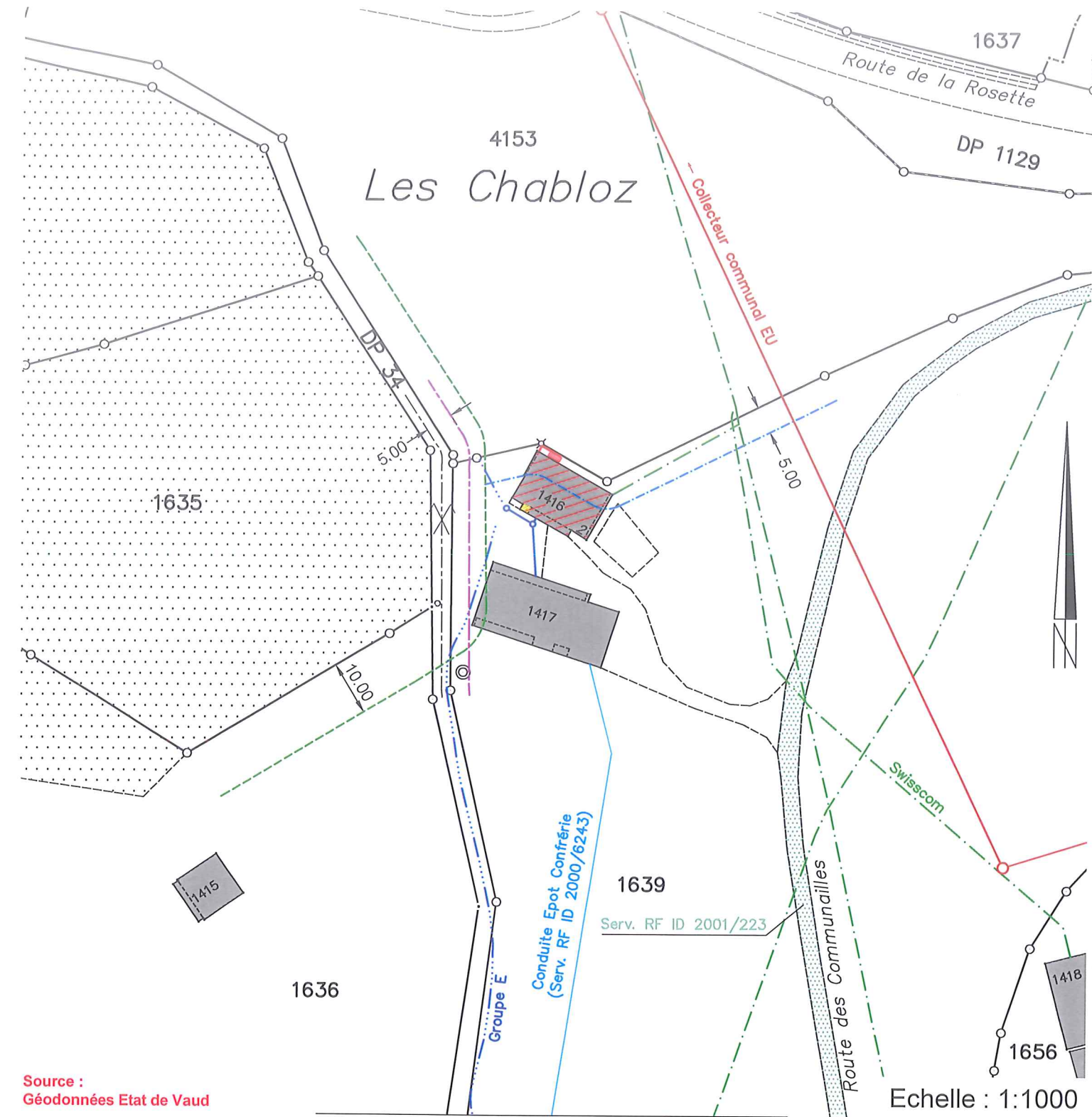
Château-d'Oex, le 19 mars 2026

Robin Schittli
Robin SCHITTLI
G.S / géom. breveté

Le propriétaire :

J. Mottier

N° dossier
64'296-1



Source :
Géodonnées Etat de Vaud

Servitudes : Seules les PJ du RF font foi

ID 2000/3502	D	Source(s) (hors plan)
ID 2000/3504	D	Canalisation(s) d'eau (sans plan)
ID 2000/6243	D	Canalisation(s) d'eau
ID 2001/223	C	Passage public à pied et pour tous véhicules Canalisation(s) Installation de lignes électriques souterraines moyenne/basse tension
ID 2022/174	C	tracé selon données de Groupe E

Légende :

	transformations intérieures projetées
	réduit au rez-de-chaussée à démolir
	limite des constructions selon art. 17 RCPC
	limite des constructions selon art. 36 LRou
	limite des constructions selon art. 27 LVLFO

Détails : voir plans de l'architecte